

Brexit, une opportunité pour revenir aux droits de l'homme bafoués dans l'UE. D'où le rappel

Du génocide roumain dissimulé, au Brexit

Il faut rappeler que le Brexit a été décidé pour dénoncer la dérive criminelle et l'infiltration des instances de l'Union européenne, impuissante à protéger le peuple depuis l'attentat du « Colectiv¹ ».

Et tout le reste n'est que littérature ...

Conservation du document initial du 30 juin 2016

De la cécité de la cellule malade

Lorsqu'un personnage politique de bonne volonté se présente pour agir conformément au droit, il suffit aux mafieux de lui offrir une mallette pour garantir la cécité du système criminel et sa pérennité — sans même évoquer les moyens de pression ordinaires. C'est donc par ce biais que la dictature mafieuse se protège elle-même de toute justice, notamment à Strasbourg et La Haye, où les criminels sont systématiquement infiltrés, ce qui supprime tout moyen de dénoncer — par exemple — l'amnistie abusive que le gouvernement roumain vient de voter pour tous les crimes précédemment passibles de 7 ans d'emprisonnement, tandis qu'en France, le délit financier est désormais protégé depuis 2013 sur le même modèle roumain centralisé, aggravant ainsi les « dérives mafieuses incroyables il y a 50 ans », évoquées un an auparavant par le président britannique de la CEDH.

Et vogue la galère !

En d'autres termes, tout cela veut dire que du point de mathématique de la froide abstraction, il n'y a aucun espoir de retour au droit, dès lors qu'une pyramide Madoff repose sur sa base — ce qui n'est curieusement plus le cas à la SNCF, où service public rime avec siphonage de l'économie nationale au profit de l'engraissement systématique de hiérarchies auto-protégées par l'opacité de stratifications historiques échappant à toute honnêteté et tout contrôle — si d'aventure, d'autres fonctionnaires étaient missionnés pour de tels audits. Et vogue la galère !

En conséquence de quoi seule la morale fait foi en matière de détermination politique vers des choix conformes à l'idéologie affichée, et c'est ce qu'a fait le Royaume-Uni en refusant de cautionner par sa présence, la dérive mafieuse que partout ailleurs, la cellule malade se refuse à constater.

Notre préconisation pour la France et l'Union européenne

Vu les attentats déplorés notamment à Bucarest, Paris, Bruxelles, et Istanbul, vu le soutien britannique historique à l'Etat de droit renaissant en Roumanie, nous préconisons à l'Union européenne de ne pas « distendre les liens avec la Grande-Bretagne » — Michèle COTTA, Nice-Matin, 27 juin 2016, page 16 — plus que la cécité sur le crime organisé dans l'Union européenne ne les a déjà distendus — et de renouer urgemment avec le droit.

A ce titre, nous invitons solennellement la France à ne pas réitérer avec « la Grande-Bretagne », la discrimination déjà commise par la France contre « la Russie », et qui avait coûté la perte durable de 25 % de nos exportations, malgré le retour à la normale après le dossier des vedettes « Mistral ». A

¹ Le « Colectiv » était une discothèque proche de Bucarest. Elle a été incendiée, pleine de jeunes roumain, le 29 octobre 2015. Un vendredi soir. Tous les roumains se souviennent de la date exacte de ce crime d'Etat, qui a fait 64 morts, alors que la presse roumaine tentait désespérément d'attirer l'attention de la presse européenne sur le génocide roumain de 7 millions de victimes, selon les chiffres officiels du recensement de 2011, publié en Roumanie, en 2012.

Lorsque les Britanniques ont compris la gravité du virage criminel subi par l'union européenne, David CAMERON s'est rendu en Roumanie en signe de soutien à la démocratie, mais son geste est passé inaperçu de la presse internationale, d'autant plus que les malfaiteurs et leurs médias captifs ont fomenté l'affaire des « Panama leaks » pour tenter de toucher et discréditer l'ancien premier ministre, entre autres cibles des malfaiteurs — avant l'escalade d'autres attentats de dissimulation.

l'époque, seul « Trianon » avait permis de ramener l'Union européenne dans le droit chemin de relations sereines avec la Russie, au profit du droit international.

Aujourd'hui, ignorer la réalité de l'engagement britannique pour les droits de l'homme est vain, mais prendre le risque d'affaiblir nos échanges avec le Commonwealth serait potentiellement suicidaire pour notre économie ! Il faut donc résister à la tentation d'un nouvel embargo, décision toujours spectaculaire, au profit de la compréhension du fil conducteur insidieux reliant les nombreux faits criminels constatés depuis Charlie — au centre d'un chantage imaginaire contre la France, dûment démontré pour revenir au droit (Voir notre directive du 21 avril 2016).

Or la prise de conscience rédemptrice de ce fil conducteur menant au crime organisé, se heurte à la cécité de nombreux médias captifs de ce milieu, alléguant commodément le « terrorisme » pour dissimuler la propagation du crime dans l'Union européenne qui, à défaut de suivre notre préconisation, pourrait voir réitérer en France, par éloignement continu du droit, les crimes de génocide déjà constatés en Roumanie depuis le 23 février 2012.

La France est en effet devenue une poudrière, où l'on constate la double-sanction de travailleurs du privé rémunérant non seulement les fonctionnaires, en toute légitimité, mais leur fournissant de manière totalement abusive, par pillage des caisses de retraite du privé, les avantages qu'ils ont dès lors acquis de manière fort discutable, voire abusive, par des crimes intellectuels en bande organisée à l'origine du système criminel du vol immobilier dissimulé par le crime, et dont il faut protéger la communauté internationale.

Couper le mal à la racine

Afin d'éviter la noire perspective d'une nouvelle guerre civile en France, par éloignement continu du droit, notre cabinet préconise de couper le mal à la racine, en dénonçant clairement la mise en esclavage abusive de l'élève par 8 fonctionnaires-enseignants sur 10 — selon structure des effectifs, et orientation des disciplines générales en bande organisée contre l'Excellence franche et constructive.

Document 16k21, rédigé le 30 juin 2016, titre rectifié le 1^{er} juillet 2016, et recadré le 14 mai 2017

Cabinet sociojuridique Pierre-Richard et Maria Crocy,
Laboratoire bénévole pour les droits de l'homme.